

HOUILLIÈRES DES SALLES-DE-GAGNIÈRES ET DE MONTALET,
HOUILLIÈRES DE CESSOUS ET DE COMBEREDONDE (GARD)
SOCIÉTÉ DES CHARBONS AGGLOMÉRÉS DU SUD-EST,
PORT-DE-BOUC (BOUCHES-DU-RHÔNE)
groupe Mokta-el-Hadid

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid_1865-1986.pdf

[1865 : Talabot réunit le charbon du Gard et le fer de Mokta]
par F. CHALMETON, directeur de la Compagnie houillère de Bessèges
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 novembre 1899)

« Mon cher monsieur Olivier [directeur des mines de Gagnières],

Tout en vous remerciant d'avoir eu la bonne pensée de m'envoyer la biographie de notre regretté camarade Nagel, je ne puis vous cacher la surprise que me causent les erreurs commises au sujet de Montalet.

Le prolongement des couches de Molières vers le sud-est ne me paraissant pas douteux, j'eus l'idée d'organiser avec M. Mailly, président du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Bessèges à Alais, une société de recherche et de proposer un sondage. Le point précis où le sondage a été fait fut déterminé par M. Parran, ingénieur de l'arrondissement minéralogique d'Alais, avec qui j'avais pris rendez-vous pour faire sur les lieux un examen des divers terrains à traverser. Je confiai le travail du sondage à Nagel, qui m'avait été recommandé et dont je connaissais le père. À cette époque, l'art du sondeur n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, et le forage avançait lentement, si lentement même, qu'un de nos associés, le comte Benoist d'Azy¹ père, proposa d'abandonner cette recherche, parce que son ingénieur de Rochebelle, M. Marsillat, lui affirmait que nous n'aboutirions pas. Je combattis énergiquement sa proposition et, quelque temps après, nous traversâmes les couches de Molières.

« Quant à M. Constants, je n'ai jamais eu l'honneur de le connaître et je n'ai pas souvenir qu'il ait fait partie de notre société de recherche. Dans tous les cas, je crois pouvoir affirmer qu'il n'a joué dans la question de sondage aucun rôle actif.

La note biographique dit que la concession de Montalet fut obtenue en 1862 et achetée avec la concession des Salles-de-Gagnières, par la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; ceci n'est pas exact non plus et demande une explication. À l'époque de la grande lutte engagée entre la Compagnie des chemins de fer de P.-L.-M. et la Compagnie des chemins de fer du Midi, M. Péreire, président du conseil de cette dernière Compagnie, voulait non seulement que le Midi pût aller jusqu'à Marseille par le littoral, mais encore qu'il pût aller de Cette jusqu'à Lyon, en remontant par la rive droite du Rhône et cherchait à acquérir des concessions de charbon dans le bassin du Gard.

Son adversaire, M. Paulin Talabot, directeur général de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., étant venu à Bessèges où j'eus l'honneur de le recevoir ainsi que plusieurs autres membres du Conseil général, que M. de Robiac avait invités, me demanda quelles étaient les concessions de houille qu'on pourrait acheter. Je lui signalai les concessions des Salles-de-Gagnières et de Montalet, que nous cherchions à fusionner à

¹ Denis Benoist d'Azy (1796-1880) : député légitimiste. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Compagnie_des_Comores.pdf

ce moment, et pour lesquelles nous faisons étudier l'embranchement de Robiac à Gagnières, que la Compagnie du chemin de fer de Bessèges à Alais se proposait de construire : je lui signalai, en outre, la concession, alors peu connue, de Cessous. Il me pria d'aller le voir dans quelques jours à Marseille, et de lui amener M. de Lavernède, propriétaire des Salles-de-Gagnières et de Cessous. C'est dans cette conférence à Marseille que M. Talabot acheta les trois concessions, mais en se réservant un délai de six mois pour ratifier.

J'avais entendu parler, à cette époque, de la concession des minerais de fer de Mokta-el-Hadid et de la Compagnie qui l'exploitait sous la direction de M. Jules Talabot. Il me vint à l'idée qu'on pouvait former une grande société nouvelle qui, possédant la mine de Mokta et les trois concessions de houille ci-dessus, serait appelée à jouer un rôle considérable. J'en parlai à MM. Talabot frères, qui furent frappés des avantages qu'offrait cette combinaison ; mais il se produisit alors divers incidents dont un, relatif à la Société des Aciéries de Firminy*, Verdié et Cie, mérite d'être relaté.

Les administrateurs de la Société Verdié, ayant eu vent de ma combinaison, proposèrent à MM. Jules et Léon Talabot, une fusion entre les Aciéries de Firminy, les fabriques de faux de Toulouse et du Saut-du-Tarn et la mine de Mokta-el-Hadid. Cette fusion fut faite à l'insu de M. Paulin Talabot qui, ayant des vues plus hautes, refusa d'y donner suite, et me donna la délicate mission d'obtenir la rupture du contrat moyennant certaines conditions. Je fus assez heureux pour réussir et la Société des Aciéries de Firminy n'eut pas à se plaindre, car elle fut largement dédommée par certains avantages qui lui furent accordés, surtout par un marché de minerai à long terme et à prix réduit.

La situation ainsi dégagée, M. Paulin Talabot reprit les bases de ma combinaison et, comprenant les raisons qui m'attachaient à la Compagnie de Bessèges, que je ne voulais pas quitter, me demanda de lui désigner un ingénieur pour occuper le poste de directeur de la nouvelle société qu'il appela : Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid. Ma pensée se tourna vers M. Parran qui, après bien des hésitations, accepta ces fonctions et nul n'était plus apte à les remplir ainsi que l'avenir l'a prouvé. Si j'ai eu la bonne chance de contribuer à la création de la Société actuelle de Mokta-el-Hadid, celle-ci a eu la bonne chance d'avoir à sa tête un des ingénieurs les plus distingués de France et dont le nom restera attaché à notre belle colonie algérienne.

M. Paulin Talabot eut, un moment, le projet d'élever le capital de la Compagnie, de manière à pouvoir acheter la flotte nécessaire pour transporter, de Bône à Marseille, les quantités de minerai que plusieurs sociétés métallurgiques, le Creusot entre autres, s'étaient engagées à prendre pendant une durée de dix années. Il dut y renoncer pour divers motifs et une Société de navigation spéciale fut organisée par les soins de M. Amédée Armand, alors président de la Chambre de commerce de Marseille, sous le nom de Compagnie des transports maritimes².

Je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de vous faire un historique qui ne manque pas d'intérêt et que bien des personnes ignorent.

Recevez, je vous prie, l'assurance de tous mes sentiments dévoués.

F. CHALMETON.

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Gaulois*, 7 mai 1878)

² En fait : Société générale de transports maritimes à vapeur (SGTM).

Chacune des assemblées générales de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid est une occasion nouvelle d'appeler l'attention des capitalistes français sur les ressources inépuisables de l'Algérie.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 mars dernier ; les actionnaires avaient à examiner les comptes de l'exercice 1877, et à entendre et à approuver la communication de la convention faite par les sociétés Houillères de Bessèges-Alais, Charbonnages des Bouches-du-Rhône, et Michel, Armand & Cie³, dans le but d'établir en participation une ou plusieurs fabriques de briquettes à Marseille ou aux environs.

Le rapport de la commission [sic] donne les chiffres suivants : production de l'année : 360.810 tonnes de minerais et 121.852 tonnes de houille. Les ventes de minerais ont été de 371.128 tonnes ; celles de charbons de 105.170 tonnes. La production des minerais a diminué de 17.872 tonnes ; celle des charbons s'est augmentée de 6.202. Les livraisons de minerais ont diminué de 1.486 tonnes ; celles des houilles se sont augmentées de 1.990.

Pendant l'exercice, une somme de 579.733 fr. 29 c. a été employée en aménagement et installation dans les mines d'Afrique et les houillères de Cessous et des Salles. De plus, il a été prélevé 317.439 fr. 90 c. pour les travaux de la concession de Comberedonde, pour l'exploitation de laquelle il a été payé la redevance annuelle de 67.500 fr. ; 10.000 fr. ont, en outre, été payés à titre de redevance pour l'exploitation d'une partie de la concession de Tréllys. L'amortissement de la valeur d'un terrain acquis à Saint-Julien-de-Cassagnas, pour l'établissement de la fabrique d'agglomérés, a exigé une somme de 2.500.000 francs.

Le solde créditeur du compte des profits et pertes de l'exercice s'élève à 2.083.739 fr. 29 c. sur lesquels 1.805.095 seront répartis entre les actions à raison de 60 fr. par action de 400 fr., et 16 fr. par action de 500 fr. ; le solde à reporter s'élève à 278.644 fr. 29.

Mines, fonderies et forges d'Alais
(*Le Temps*, 9 septembre 1878)

Cette société, qui est au capital de 9 millions, vient de vendre pour une somme de 5.100.000 fr. sa concession houillère de Rochebelle à la Compagnie de Mokta-el-Hadid. Cette vente, si elle est autorisée par l'autorité supérieure, entraînera la cession de la part prise par la Compagnie d'Alais dans la Société en participation pour les charbons agglomérés du Sud-Est [à Port-de-Bouc]. La Compagnie de Mokta aurait ainsi 281 parts au lieu de 132 sur la totalité des 400 parts de cette affaire.

Forges d'Alais
(*Le Capitaliste*, 18 septembre 1878)

³ Amédée Armand (1807-1881) : exploitant de charbonnages dans les Bouches-du-Rhône (associé en 1839 avec Jean-Étienne Michel dans Michel, Armand & Cie), partenaire à partir de 1877 de Mokta dans la Société des charbons agglomérés du Sud-Est (usine de briquettes à Port-de-Bouc), fondateur des Forges de La Capelette, absorbées par les Forges et chantiers de la Méditerranée à La Seyne, dont il fut administrateur (1856-1858), puis membre du comité de direction, vice-président de la Société générale de transports maritimes à vapeur (SGTM), président de la CCI de Marseille (1866-1872), président de la Société marseillaise de crédit (1877-1880), administrateur de l'Immobilière Marseillaise, des Comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial à Tunis, ancêtre de la Banque transatlantique, des assurances Cercle-Incendie à Marseille...

Cette importante compagnie traite, dit-on, la vente de sa concession houillère de Rochebelle à la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid. Cette vente entraînerait la cession de la part de la Compagnie des forges d'Alais dans la Société des charbons agglomérés du Sud-Est. L'affaire se conclurait au prix de 5.000.000 environ. Mais rien ne peut être conclu sans le consentement de l'administration supérieure.

Mines, fonderies et forges d'Alais
(*Le Temps*, 25 novembre 1878)

La Compagnie d'Alais annonce le remboursement par anticipation de ses trois emprunts par obligations qui s'élèvent ensemble au chiffre nominal de 5 1/2 millions. On sait que cette Compagnie aura à recevoir une somme d'importance à peu près égale de la Compagnie de Mokta-el-Hadid pour la cession faite à cette dernière de la houillère de Rochebelle. Les emprunts appelés au remboursement cesseront de porter intérêt à partir du 1er janvier 1879.

Compagnies des mines de Mokta-el-Hadid, de Soumali et la Tafna,
et des Forges d'Alais
(*Le Temps*, 16 décembre 1878)

[...] Un groupe d'actionnaires de la Compagnie des forges d'Alais a réclamé la préférence pour l'acquisition du charbonnage de Rochebelle, aux conditions traitées avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; l'assemblée générale a, par son vote, accueilli cette demande. [...]

Reconstitution du Comité des houillères de France.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1887)

Le Comité central des houillères de France s'est reconstitué. Il est ainsi composé :
Président : M. Darcy, président de la Société des Forges et Houillères de Châtillon-Commentry, administrateur des Mines de Dourges et de Portes et Sénéchas.
Membres : ... Parran, ingénieur en chef des Mines, directeur général de la Société des mines de Mokta-el-Hadid...

CHRONIQUE DES CHARBONNAGES
(*Le Capitaliste*, 28 septembre 1887)

Les lignites des Bouches-du-Rhône rivalisent, dans les pays chauds, avec les charbons anglais ; ils brûlent facilement, sans exiger un fort tirage dans les cheminées, et donnent une cendre blanche exempte de mâchefer. Les houilles du Gard doivent en général être épurées et être exportées sous forme de roches ou d'agglomérés. Toutes les compagnies de la région ont suivi cet exemple ; des ateliers de lavage ont été établis ou réorganisés à Bessèges et à Molières. Des ateliers de transformation ont été créés à Port-de-Bouc ; un syndicat formé entre les Compagnies houillères de Bessèges, d'Alais, de Mokta, d'une part, et les Compagnies des Bouches-du-Rhône et Michel, Armand &

Cie qui, d'autre part, exploitent les lignites du Rhône, a donné un véritable essor à cette production particulière.

MINES DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 27 juin 1888)

Du côté des minerais, la situation n'est pas des plus faciles.

Du côté des houilles, elle n'est pas plus avantageuse.

Déjà, l'année passée, la Compagnie se plaignait de l'invasion croissante des charbons anglais à Marseille, des difficultés traversées par les houillères du Gard.

Cette année-ci, elle déclare qu'à côté d'une augmentation de ventes se place l'avalissement des prix ; elle ajoute que, pour refouler l'envahissement des charbons anglais, les Compagnies du Gard ont dû consentir récemment aux compagnies de navigation une baisse sans exemple sur le prix des agglomérés.

Il serait à désirer que la direction des mines de Mokta-el-Hadid se montrât moins optimiste qu'elle ne l'est chaque année et cherchât à réagir plus sérieusement contre des inconvénients qu'elle a fini par énoncer elle-même très clairement et sur lesquels nous l'avions éclairée à l'avance.

[Velléités]

Projet de construction de hauts-fourneaux en Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juillet 1889)

[...] la Compagnie de Mokta [...] possède aussi les mines de houille des Salles-de-Gagnières et de Cessous, dans le Gard, et exploite par amodiation celles de Comberedonde. Mais ces différentes houillères, qui ont coûté fort cher, sont fort peu productives, et l'on prête à la Compagnie l'intention d'acheter dans la faillite de Terrenoire, celles de Lalle, qui sont très riches, mais où il y a des travaux importants à faire. [...]

Mines de Mokta-el-Hadid
(*Paris-Capital*, 10 décembre 1890)

Cette compagnie fait annoncer que les recherches entreprises depuis plusieurs années dans sa concession de Salles et Montalet, à des profondeurs excédant 700 mètres, ont enfin découvert la couche supérieure du faisceau de Lalle et de Bessèges.

En ce qui concerne l'exploitation proprement dite, elle paraît devoir donner, en 1890, 500.000 tonnes contre 450.000 en 1889.

INGÉNIEURS

Changements d'adresses
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 avril 1891)

M. Portal, un bon praticien (Saint-Étienne, 1878), ingénieur aux mines de Cessous (Gard)[propriété de Mokta-el-Hadid], est nommé ingénieur en chef des mines de houille

de Kébao (concession de Jean Dupuis), au Tonkin, en remplacement de M. Sarran. Il est remplacé aux mines de Cessous par M. Domezon (Saint-Étienne, 1885), ingénieur aux mines de Trellys (Gard), qui ne demande qu'à montrer à son nouveau poste les qualités dont il a fait preuve à l'ancien.

MOKTA-EL-HADID
(*Paris-Capital*, 8 juin 1892)

[...] La production nette des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 87.255 en tonnes, contre 75.459 en 1890, et les livraisons ont été de 80.853 tonnes, contre 74.239 en 1890, soit pour les ventes une augmentation de 6.014 tonnes sur l'année précédente.

La production aux houillères des Salles et Montalet a été de 74.903 tonnes et les ventes ont été de 62.928 tonnes.

Le conseil annonce qu'il a poursuivi activement, pendant l'exercice 1891, les travaux destinés à préparer l'exploitation des couches profondes. La machine d'extraction a été transformée à cet effet et munie de câbles plats en acier, Un compresseur d'air et ses chaudières ont été installés. Le fonçage du puits a été repris à 600 mètres et sera poussé jusqu'à 800 mètres. On travaille aux galeries de niveau ou inclinées, qui doivent assurer l'aérage et ménager une issue toujours libre pour la sortie des ouvriers. On a recoupé trois nouvelles couches de houille, ce qui porte actuellement à huit le nombre des couches découvertes et à 9 mètres l'épaisseur totale du charbon donnée par ces couches. Il en existe encore certainement plusieurs au-dessous de celles-ci. Ces travaux considérables ont nécessité une dépense de 355.548 fr. 30 et ont été exécutés dans de bonnes conditions. Les produits de l'exercice ont permis d'amortir en totalité cette somme. ,

En résumé, le total des livraisons en houille s'est élevé, en 1891, à 143.781 tonnes, contre 141.070 l'année dernière, présentant ainsi une légère augmentation. [...]

Le chiffre [...] des dépenses d'installation est en diminution sur celui de l'année dernière, d'une somme de 100.000 francs prélevée sur les produits de l'exercice et devant être appliquée à l'amortissement des houillères de Cessous. Les stocks de minerai de houille et les approvisionnements sur les mines, s'élèvent à 1.585.560 fr. 46, en diminution de 43.514 fr. 65. [...]

Le conseil proposait la répartition suivante du produit de l'exercice : 1° pour amortissements divers, 125.000 francs, dont 100.000 fr. applicables à la houillère de Cessous [...].

DEMANDE EN AUTORISATION
faite par la Société de Mokta-el-Hadid,
représentée par son directeur, M. Parran
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 octobre 1892)

de réunir la concession houillère de Martinet-de-Gagnières à celles de Cessous et Trébiau, des Salles-de-Gagnières, de Montalet et de Comberedonde.

Concessions qui s'étendent sur les communes de Castillon-de-Gagnières, Courry, Meyrannes, Saint-Florent, Saint-Brès et Saint-Ambroix, arrondissement d'Alais, département du Gard.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 18.333.500 francs.
26, avenue de l'Opéra, 26
Assemblée générale ordinaire du 25 avril 1883
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 septembre 1893)

Houillères

La production nette des houillères de Cessous et Comberedonde a été de 83.458 tonnes, contre 87.255 en 1891, et les livraisons ont été de 7.1.386 tonnes contre 80.853 en 1891, soit pour les ventes une diminution de 9.467 tonnes sur l'année précédente.

Les dépenses pour travaux d'aménagement et acquisitions de terrains se sont élevées à 76.306 fr. 15.

La production houillère des Salles et Montalet a été de 70.335 tonnes et les ventes de 55.704 tonnes, en diminution de 7.224 tonnes sur les ventes de l'exercice précédent.

Le total des réductions dans les ventes de houille a donc été de 16.691 tonnes, soit 11 1/2 % sur l'ensemble de nos ventes de houille.

Cette réduction a été peu près générale dans les houillères du bassin du Gard. Elle tient d'une part au ralentissement de l'industrie, d'autre part à l'envahissement des charbons anglais favorisé par l'avisement du fret maritime.

Les importants travaux entrepris dans la concession de Gagnières pour l'exploitation des couches découvertes à 800 mètres de profondeur ont repris leur cours, après une interruption amenée par le douloureux accident du 11 août 1892. Cet accident, dû à la rupture d'un câble d'acier, que rien ne pouvait faire prévoir, a malheureusement coûté la vie à trois de nos meilleurs ouvriers : Deleuzé, Gourdouze et Conductier, sur les huit qui travaillaient à ce fonçage.

Le sauvetage, entrepris sous la direction de l'ingénieur Astier, était aussi difficile que périlleux.

Il fait le plus grand honneur à notre personnel et particulièrement au maître mineur Audoyer, au chef de poste Cazenave et au mineur Galdin.

Le fonçage du puits de Gagnières a atteint une profondeur de 775 mètres sur la profondeur de 810 mètres qu'il doit atteindre.

Si aucune cause imprévue ne vient nous arrêter, tous les travaux préparatoires seront terminés à la fin de 1894 et l'exploitation des couches profondes pourra commencer dès 1895.

Les installations nouvelles faites à Gagnières soit en travaux souterrains, soit en outillages ou constructions au jour, ont donné lieu à une dépense de 381.870 fr. 28 c.

Comme dans les exercices précédents, tous les travaux neufs relatifs aux houillères ont pu être amortis par les produits de l'exercice.

Le Syndicat d'exportation des charbons français opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des charbonnages des Bouches-du-Rhône a exporté, en 1892, 129.615 tonnes. Notre contingent a été de 3.002 tonnes.

L'usine à briquettes de Bouc, dans laquelle nous sommes en participation avec la Compagnie houillère de Bessèges, la Compagnie Michel, Armand & Cie et la Compagnie des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, a vendu, en 1892, 53.793 tonnes.

Nous avons fourni à cette usine 22.798 tonnes.

GRÈVE
(*Le Journal des débats*, 24 février 1894)

Bessèges, le 23 février

Une grève a éclaté hier soir aux mines de La Jasse de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à la rentrée du poste de nuit. Sur 400 ouvriers, une trentaine à peine travaillent. La grève est motivée par la faiblesse des salaires. Le lieutenant de gendarmerie de Bessèges, ainsi qu'une brigade à cheval, sont partis pour La Jasse.

Grève aux houillères de La Jasse
(Compagnie Mokta)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mars 1894)

Correspondant du Gard à *L'Écho des mines*.

On nous écrit de Bessèges (Gard) :

Aux mines de houille de La Jasse, près Chamborigaud (Compagnie houillère de Mokta-el-Hadid), 140 ouvriers mineurs ont refusé d'entrer à la mine et se sont déclarés en grève.

Le lieutenant de gendarmerie de Bessèges, avec une brigade à cheval, est parti dans la nuit pour La Jasse.

Le sous-préfet d'Alais s'est rendu en même temps sur les lieux.

La grève aurait pour motifs la faiblesse des salaires dans certains chantiers. Le 14 février, 40 sur 175 sont rentrés.

Des renseignements précis sur les motifs de la grève seront fournis par prochain courrier.

27 février.

La grève continue sans incident ; sur 500 ouvriers qu'occupe la Compagnie, une centaine environ continuent leur travail. Les réclamations formulées par les ouvriers grévistes sont les suivantes :

1° Augmentation de salaire de 0,25 par jour pour les manœuvres.

2° Augmentation de 0,25 par tonne de houille extraite,

3° Application moins rigoureuse du règlement relatif au triage des schistes ou pierres ;

4° Réintégration de tous les ouvriers.

L'administration cherche à concilier les parties par une commission d'arbitrage. Le préfet du Gard, l'ingénieur en chef des mines et le commandant de gendarmerie se sont rendus sur les lieux le lundi 26 février.

Fin de la grève aux mines de La Jasse
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 mars 1894)

Gard

Notre correspondant nous écrit :

La partie des ouvriers en grève a repris le travail le 1^{er} mars. Devant la Commission d'arbitrage, la Compagnie de Mokta n'a consenti à aucune concession ; seulement, elle s'est engagée à examiner particulièrement certaines réclamations déjà formulées. Cette

grève d'une partie des ouvriers de la Compagnie avait été surtout suscitée par les manœuvres venant de la Lozère et l'Ardèche ; ces ouvriers occupés en général aux mines pendant la mauvaise saison, retournent chez eux au beau temps.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme
Capital : 18.333.500 francs
Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1895
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 mai 1895)

HOUILLÈRES

La production nette des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 70.095 tonnes contre 76.587 tonnes en 1893, et les livraisons ont été de 65.069 tonnes contre 71.488 en 1893, soit pour les ventes une diminution de 6.419 tonnes sur l'année précédente.

Cette diminution tient à un commencement de grève survenu dans le mois de février, qui n'a amené qu'une interruption de travail de quelques jours, mais qui a eu pour résultat de produire dans le rendement de la main-d'œuvre un relâchement dont nous avons eu à subir les conséquences.

Les dépenses pour travaux d'aménagement se sont élevées à 60.053 fr. 55. Ces dépenses ont été mises à la charge du compte d'exploitation.

La production des houillères des Salles et Montalet a été de 77.377 tonnes au lieu de 71.985 en 1893 ; et les ventes ont été de 60.211 tonnes au lieu de 55.196 tonnes en 1893, soit pour la production une augmentation de 5.392 tonnes et pour les ventes une augmentation de 5.015 tonnes.

En résumé, la production nette des deux houillères a été de 148.072 tonnes au lieu de 148.572 en 1893, et le total des ventes a été de 125.280 tonnes au lieu de 126.684 tonnes en 1893.

Le chevalement et la machine d'extraction du puits de Gagnières ont été terminés dans l'année 1894. Nous poussons les travaux de reconnaissance dans une des couches et nous creuserons dans le courant de l'exercice des galeries au rocher nécessaires pour le sortage des charbons et pour la circulation de l'aéragé.

L'exploitation régulière pourra, nous l'espérons, commencer dans le courant de l'année prochaine.

Les dépenses d'installation aux mines de Gagnières se sont élevées au chiffre de 352.002 fr. 15 au lieu de 478.365 fr. 30 en 1893. Elles ont été portées à l'actif en accroissement des immobilisations.

Le Syndicat d'exportation des charbons français opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des Charbonnages des Bouches-du-Rhône a exporté, en 1894, 126.852 tonnes au lieu de 129.715 en 1893.

Notre contingent a été de 1.926 tonnes au lieu de 3.482 tonnes dans l'année précédente. Il faut remarquer toutefois que le chiffre réel de notre exportation a été plus élevé en 1894 qu'en 1893 par suite des expéditions de houille que nous avons faites en dehors du Syndicat à destination de nos exploitations de Bône et de Bénisaf.

L'usine à briquettes de Port-de-Bouc, dans laquelle nous avons une participation avec la Société houillère de Bessèges, la Compagnie Michel, Armand & Cie et la Compagnie des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, a vendu, en 1894, 37.683 tonnes au lieu de

50.034 tonnes en 1893. Nous avons fourni à cette usine 16.817 tonnes au lieu de 22.255 l'année précédente.

L'abaissement du prix du fret a permis aux charbons anglais d'arriver dans les ports de la Méditerranée à des prix très réduits et a, par cela même, augmenté les charges que l'exportation de ses produits impose au bassin houiller du Gard, Il a même permis aux charbons anglais de pénétrer à l'intérieur et de faire ainsi concurrence aux houillères du Midi sur leur propre marché.

École des mines d'Alais
médaille d'honneur du travail
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 août 1895)

Astier (Julien), ingénieur à la Compagnie de Mokta-el Hadid à Castillon-de-Gagnières...

L'offensive anglaise
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juillet 1896)

On craint l'arrêt prochain de l'usine de la Société des charbons agglomérés du Sud-Est. à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), qui avait été créée par les houillères de Bessèges et de Tréllys, les mines de Cessous et de Gagnières (Société de Mokta-el-Madid) et les charbonnages des Bouches-du-Rhône, pour l'utilisation de leurs menus. Cet arrêt est motivé par la concurrence des agglomérés anglais qui arrivent à bas prix dans nos ports de la Méditerranée.

Le marché de Marseille est, on le sait, fermé depuis longtemps aux charbons de la Loire. Les houillères du Gard, qui l'ont perdu en grande partie, sont menacées d'en être complètement exclues, et elles ne pourront s'y maintenir que par des abaissements de prix. Elles seront, en tout cas, forcées de chercher un écoulement vers Valence et Lyon, où elles arrivent déjà, empiétant sur le rayon naturel de la Loire, qui ressentira encore davantage le contrecoup de la concurrence anglaise.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 octobre 1896)

Les houillères du Gard n'ont pas encore été rémunératrices ; c'est que, en effet, les charbons anglais, par suite du prix peu élevé du fret, font dans les ports du littoral méditerranéen et dans le port de Marseille une concurrence dommageable aux houillères du Gard et aux charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Mais le rapport aux actionnaires fait observer avec juste raison que des difficultés de cette nature n'ont qu'un temps et que le moment viendra sans nul doute où les actionnaires pourront recueillir les fruits de leur persévérance et de leurs sacrifices. On a donc, pendant le dernier exercice, continué à exécuter des travaux importants aux houillères du Gard. De nouvelles richesses houillères ont été révélées et on peut prévoir une extraction de houille importante dans l'avenir, notamment par le puits de Gagnières, foncé à 800 mètres environ de profondeur. Les houillères de Cessous et Comberedonde d'une part, des Salles et Montalet d'autre part, ont produit un chiffre

net de 155.013 tonnes au lieu de 148.072 en 1894, et le total des ventes a été de 133.449 tonnes au lieu de 125 280 en 1894.

Comme pour l'exercice 1895, le conseil a proposé d'ajourner l'amortissement des dépenses faites pour créations nouvelles aux houillères du Gard, ces dépenses s'étant élevées à 269.875 fr. 85.

C'est grâce à cet ajournement d'amortissement qu'il a été possible de maintenir le dividende de 40 francs. On ne saurait d'ailleurs en faire un reproche au conseil. Si dans les années prospères, il a pu prélever les sommes nécessaires aux amortissements des houillères sur les bénéfices d'extraction du minerai de fer, il n'y avait nulle raison pour que dans des exercices moins favorisés, il réduisit le dividende des actionnaires actuels au profit des actionnaires de l'avenir qui bénéficieront un jour de l'exploitation fructueuse des houillères.

Quant aux dépenses d'aménagement s'élevant à 236.003 fr. 10, elles ont été laissées à la charge de l'exercice.

GRÈVE

(Le Journal des débats, 14 octobre 1896)

Les ouvriers de la mine de La Jasse, dépendant de la concession de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, qui occupe de 800 à 900 ouvriers, viennent de se mettre en grève. [...]

GRÈVE (suite)

(Le Journal des débats, 16, 20, 21, 23, 24 et 28 octobre 1896)

LES GRÈVES

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 octobre 1896)

La Grand'Combe, 12 octobre.

La situation n'est pas modifiée depuis ; toutefois il se produit une certaine effervescence.

On a constaté seulement 411 entrées dans les différents puits, sur 4.000 ouvriers environ.

Les ouvriers de la mine de La Jasse, dépendant de la concession de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, qui occupe huit à neuf cents ouvriers, viennent de se mettre en grève.

Le lieutenant de gendarmerie de Bessèges s'est rendu sur les lieux, à onze heures, avec une brigade à cheval.

La Grand'Combe, 13 octobre.

Le travail est complètement arrêté dans les mines de Laval ; les portes ont été fermées sur l'ordre de la Compagnie.

Le président de la grève a promis au préfet et au sous-préfet de faire assurer l'aérage des mines et des galeries.

Dans la matinée, les grévistes massés dans la rue Neuve ont empêché les mineurs de se rendre au travail.

Dans la réunion qui vient d'être tenue, le président de la grève a annoncé que le directeur général de la Compagnie avait été appelé à la sous-préfecture d'Alais pour conférer avec le secrétaire général de la préfecture et l'ingénieur du gouvernement.

La Grand'Combe, 14 octobre.

Vers deux heures et demie du matin, une cartouche de grisoutine a été lancée sur la maison Trescol, dans laquelle s'étaient réunis hier soir des ouvriers disposés à reprendre le travail.

Plusieurs vitres ont été brisées. Il n'y a eu aucun blessé.

On pense que la cartouche était du poids de 50 grammes environ.

Le parquet d'Alais est, attendu.

On nous télégraphie d'Alais, 15 octobre :

La grève de la Grand'Combe continue. Un grand nombre d'ouvriers grévistes désapprouvent hautement l'attentat à la grisoutine commis hier, ainsi que le bris du ventilateur du puits Laserre, à la Jas, que l'on a trouvé complètement détruit ce matin.

On nous télégraphie de Nîmes :

L'affiche suivante a été apposée dans les communes de l'exploitation des mines de la Grand'Combe :

Monsieur le maire,

Conformément à l'article 12 de la loi du 27 décembre 1892, j'ai l'honneur de vous notifier l'absence de réponse de la Compagnie des mines de la Grand'Combe à la demande de conciliation et d'arbitrage déposée à la justice de paix de cette ville, le 5 octobre courant, et notifiée à la Compagnie le lendemain 6 octobre. Cette absence de réponse, après le délai de trois jours expiré le 9 du courant, est tenue par la loi pour un refus de conciliation. Veuillez, monsieur le maire, en conformité de l'article 12, rendre publique la présente notification par affichage, à la place réservée aux publications officielles de votre mairie.

LES GRÈVES

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 25 octobre 1896)

Alais, 19 octobre :

A La Jasse, concession de la Compagnie Mokta-el-Hadid, la situation s'est plutôt aggravée.

Cinq ouvriers seulement, sur onze cents, sont rentrés ce matin.

Un commissaire spécial et seize gendarmes se trouvaient à La Jasse ; un renfort de treize gendarmes vient d'y être envoyé.

Il n'y a pas eu de nouvelles arrestations.

GRÈVE (suite)

(Le Journal des débats, 13 novembre 1896)

La situation ne s'améliore pas à La Jasse ; les mineurs de la Compagnie Mokta-el-Hadid sont très surexcités [...]

DÉPARTEMENTS
(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1896)

Alais, le 16 novembre.

Une détente s'est produite à Lajasse : 78 ouvriers ont repris le travail aujourd'hui ; on espère que le nombre des rentrées sera plus important demain.

Un certain nombre d'ouvriers auraient consenti à aller travailler aux mines de Nœux et de Courrières dans le Pas-de-Calais ; la Compagnie de Mokta-el-Hadid, qui a pris l'initiative de cette négociation, faciliterait le départ des ouvriers pour se rendre à cette destination sans frais.

Si cette grève peut être considérée comme terminée, par contre, les ouvriers mineurs de la Compagnie de Rochebelle se sont mis en grève ce matin ; cette Compagnie occupe au moins 1.500 ouvriers. La grève serait motivée par la demande de réintégration d'un ouvrier renvoyé pour infraction au règlement intérieur des mines ; les ouvriers demanderaient aussi le renvoi d'un ingénieur.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme au capital de 18.333.500 francs.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1897
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1897)

HOUILLÈRES

La production nette, dans les houillères de Cessous et de Comberedonde. a été de 67.572 t. contre 78.362 t. en 1895, et les livraisons ont été de 59.443 t. contre 70.989 t. en 1895, soit, pour la production, une diminution de 10.790 t. et pour la vente une diminution de 11.576 t. sur les chiffres de 1895.

Cette réduction anormale est due à une grève qui s'est déclarée vers le milieu d'octobre et qui a occasionné un chômage de 45 jours, précisément: à l'époque où les ventes d'hiver sont dans toute leur activité. Cette grève a été particulièrement pénible pour notre personnel et, même après la reprise du travail, il a fallu plusieurs semaines pour revenir à une marche régulière de l'exploitation. Un chômage de cette nature, que rien ne justifiait et qui s'est terminé sans que la Compagnie ait fait une concession, n'en a pas moins grevé l'exploitation de charges assez lourdes résultant de l'obligation d'épuiser les eaux de la mine et d'assurer la conservation des galeries. La grève des mines de Cessous, précédée par celle des mines de Portes et par celle des mines de la Grand'Combe, a été suivie, dans le même bassin, par la grève des mines de Rochebelle. Cet état de choses, coïncidant avec l'envahissement, toujours croissant des charbons anglais sur le littoral de la Méditerranée, a eu pour résultat de restreindre notablement la production des houillères du Gard.

Les travaux d'aménagement de Cessous et de Comberedonde se sont élevés à 45.591 francs au lieu de 66.035 fr. 25 c. en 1895. Les dépenses ont été portées à la charge du compte d'exploitation.

La production des houillères des Salles et Montalet a été de 72.940 t. au lieu de 76.651 t. en 1895. Le total des ventes a été de 59.544 t. au lieu de 62.460 T. en 1895, soit pour la production, une diminution de 3.711 t., et pour la vente, une diminution de 2.910 t.

Nous avons, l'année dernière, exposé à grands traits le programme d'aménagement de cette houillère. Le faisceau de couches reconnu au nord, entre 700 et 800 mètres de profondeur, a été recoupé par une galerie au rocher, creusée à la profondeur de 800

mètres. Cette galerie a recoupé une dizaine de couches de charbon maigre, d'une épaisseur variant entre 0 m. 60 et 1 m. 80. Nous avons commencé la reconnaissance de ces diverses couches et allons en entreprendre l'exploitation. Du côté de l'est, l'exploitation actuelle se trouve arrêtée, à la profondeur de 400 mètres, par un rejet en profondeur.

Nous faisons les travaux nécessaires pour franchir, à la profondeur de 600 mètres, cet accident, au delà duquel nous rejoindrons les couches grasses dans une région régulière très étendue.

Nous espérons terminer ces travaux vers la fin de 1899. A partir de ce moment, notre houillère sera aménagée et outillée pour une très longue durée.

La révision des tarifs de transport de chemin de fer, en voie de préparation, permettra, si elle est réalisée dans la mesure que réclament les circonstances, de reprendre la lutte contre les charbons étrangers, et de relever la production, momentanément entravée par la cause que nous avons expliquée ci-dessus.

Les travaux préparatoires, exécutés dans l'exercice, aux houillères des Salles et Montalet, ont coûté 301.154 fr. 75 c. contre 269.875 fr. 85 c, chiffre de l'année précédente. Cette dépense a été portée à l'actif, en accroissement des immobilisations.

Le Syndicat d'exportation des charbons français, opérant à Marseille pour le compte des Compagnies houillères du Gard et des charbonnages des Bouches-du-Rhône, a exporté, en 1896 : 90.506 tonnes au lieu de 111.903 tonnes en 1895. Notre contingent, dans cette exportation, a été de 938 tonnes, au lieu de 1.752 dans l'année précédente.

A ce chiffre de 938 tonnes, il convient d'ajouter 2.765 tonnes de briquettes de Gagnières, expédiées, dans le courant de l'exercice, à nos exploitations de Bône et de Bénisaf. Ce qui donné, pour l'exportation en 1896, un total de 8.708 tonnes au lieu de 8.578 tonnes, chiffre correspondant de l'année dernière.

[Fermeture de l'usine à briquettes de Port-de-Bouc]

Nous avons livré à l'usine à briquettes de Port-de-Bouc 6.806 tonnes au lieu de 15.143 tonnes en 1895, Ainsi que nous vous l'avions fait pressentir l'année dernière, le travail a été arrêté le 1^{er} octobre 1896, et on a vendu, tant par la production que par les stocks, 32.219 tonnes de briquettes, au lieu de 35.540 tonnes en 1895.

Cette usine, en fonctionnement depuis 1878, avait été créée par une société en participation, comprenant cinq compagnies houillères du Gard et des Bouches-du-Rhône. Elle a rendu des services à ses fondateurs (et en particulier à notre société) en leur permettant d'écouler leurs charbons menus. Les briquette se vendaient alors 27 et 28 francs la tonne au port de Marseille. Mais dans ces dernières années, le prix des charbons et des briquettes anglaises, à Marseille, est tombé à 22 et 21 francs, prix désastreux pour les usines de Bouc.

En présence de cette situation, dont on ne saurait prévoir le terme, les associés se sont décidés à liquider cette entreprise. L'usine et le matériel ont été vendus dans le courant de janvier 1897, et les participants d'origine auront à supporter, pendant six ans encore, la charge des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt, contracté en 1877, pour l'installation de l'usine. En ce qui nous concerne, cette charge annuelle est de 49.000 francs environ.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1898
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mai 1898)

Houillères

La production dans les houillères de Cessous et Comberedonde a été de 71.337 tonnes contre 67.572 tonnes en 1896 et les livraisons ont été de 60.341 tonnes contre 59.443 tonnes en 1896, soit, pour la production, une augmentation de 3.765 tonnes et pour la vente une augmentation de 903 tonnes sur les chiffres de 1896.

L'exploitation qui avait été troublée par les grèves à la fin de l'année 1896, a repris sa marche normale.

Les frais d'aménagement des mines de Cessous et Comberedonde se sont élevés à 31.346 fr. 85 au lieu de 45.591 francs en 1896. Les dépenses ont été portées à la charge de l'exploitation.

La production nette des houillères des Salles et Montalet a été de 66.458 tonnes au lieu de 72.940 tonnes en 1896. Le total des ventes a été de 51.800 tonnes au lieu de 59.544 tonnes en 1896, soit, pour la production une diminution de 6.483 tonnes et pour la vente une diminution de 7.744 tonnes.

Cette diminution tient principalement à la présence d'une faille qui a arrêté l'avance des chantiers dans la partie sud de la concession. Nous vous avons expliqué, l'année dernière, que nous faisons les travaux nécessaires pour franchir cet accident et rechercher au-delà les couches de charbon gras. Nous avons, depuis, retrouvé ces couches dans les conditions prévues et nous en préparons l'exploitation qui se fera à 600 mètres de profondeur par le puits de Gagnières et par une galerie au rocher de 1.100 mètres de longueur, dont 600 sont déjà exécutés. Ces travaux préparatoires assureront à l'exploitation des charbons gras qui deviennent de plus en plus rares dans le bassin du Gard, un champ très étendu qui permettra de développer l'extraction et de la poursuivre pendant une longue durée.

Nous avons continué à aménager et commencé à exploiter, dans la partie nord de la concession le faisceau de couches de charbons maigres desservi par le puits de Gagnières et par une galerie au rocher creusée à 800 mètres de profondeur.

La production s'accroîtra avec les débouchés nouveaux qui seront offerts à cette qualité de combustible moins recherchée que celle des charbons gras, mais dont la consommation, pour le chauffage domestique, suit une progression continue.

Les travaux préparatoires exécutés, dans l'exercice, aux houillères des Salles et Montalet ont coûté 260.523 francs contre 301.154 fr. 75, chiffre de l'année dernière. Cette dépense a été amortie par les produits de l'exercice.

Le Syndicat d'exportation des charbons français, établi à Marseille, il y a plus de vingt ans, par l'ensemble des Compagnies houillères du Gard et des Bouches-du-Rhône en vue d'écouler leurs combustibles à l'étranger et principalement dans les ports de la Méditerranée, a dû être liquidé au 31 décembre 1897, les exportations ne pouvant plus se faire avec profit. Nous avons exporté dans l'année soit par le Syndicat, soit directement à notre exploitation d'Algérie une quantité de 3.541 tonnes, au lieu de 3,703 tonnes en 1896.

La Compagnie de P.-L.-M. a accordé une nouvelle réduction au tarif des transports sur Marseille : d'autre part, le fret a subi une hausse assez sensible. Dans ces conditions, les houillères du Gard pourront lutter avec moins de désavantage contre celles de l'étranger sur le marché de Marseille.

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 1898
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 juillet 1899)

HOUILLÈRES

La production des houillères de Cessous et de Comberedonde a été de 75.255 tonnes contre 71.337 tonnes en 1897 et les livraisons ont été de 76.105 tonnes contre 60.346 tonnes en 1897, soit, pour la production, une augmentation de 3.918 tonnes et, pour la vente, une augmentation de 15.759 tonnes sur les chiffres de 1897.

La différence entre le chiffre des ventes et celui de la production a été fournie par les approvisionnements en réserve.

Les travaux d'aménagement des mines de Cessous et de Comberedonde ont amené une dépense de 20.059 fr. 05 contre 31.346 fr. 85 l'année précédente. Cette dépense a été portée à la charge de l'exploitation.

La production nette des houillères des Salles et Montalet a été de 72.339 tonnes au lieu de 66.458 en 1897. Le total des ventes a été de 56.650 tonnes au lieu de 51.800 tonnes en 1897, soit, pour la production, une augmentation de 5.881 tonnes et, pour la vente, une augmentation de 4.850 tonnes.

Nous avons continué, dans l'exercice écoulé, les travaux préparatoires et les travaux d'aménagement que nous poursuivons depuis plusieurs années dans la partie nord de la concession, à une profondeur de 800 mètres pour les charbons maigres et, dans la partie sud de la concession, à une profondeur de 600 mètres pour les charbons gras.

Nous avons poursuivi à la profondeur de 600 mètres, le creusement de la galerie au rocher, qui a atteint une longueur de 1.300 mètres. Nous avons installé un ventilateur Râteau pour l'aérage de la partie sud de la concession. Ces travaux sont très avancés dans leurs grandes lignes et permettront, lorsqu'ils seront achevés, d'augmenter la production en charbon gras.

Ces travaux ont donné lieu, dans l'exercice écoulé, à une dépense totale de 293.497 fr. 70 au lieu de 260.523 francs dans l'exercice 1897. Cette dépense a été amortie par les produits de l'exercice.

La production totale des houillères a été de 147.594 tonnes au lieu de 137.795 tonnes en 1897. Les ventes ont été de 132.755 tonnes au lieu de 112.146 tonnes en 1897.

Ces résultats sont dus à l'amélioration du marché.

COMPAGNIE DES MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1903)

Le chiffre de la production totale des houillères a été de 126.596 tonnes, au lieu de 130.187 tonnes en 1901, et le chiffre des ventes s'est élevé à 94.787 tonnes, au lieu de 103.239 tonnes en 1901.

Sur ce chiffre, les houillères de Cessous et Comberedonde ont produit 54.754 tonnes en 1902, contre 55.740 tonnes en 1901 et les livraisons n'ont été que de 43.482 tonnes au lieu de 50.709, soit une diminution de 986 tonnes dans la production et de 5.225 tonnes dans la vente.

Dans le courant d'octobre, une grève soudaine s'est déclarée dans ces mines ; elle n'a duré que 10 jours et s'est terminée sans incident grave ; mais elle n'en a pas moins pesé sur le prix de revient par les frais généraux restés improductifs pendant le chômage et surtout par les dépenses supplémentaires occasionnées par l'entretien de la mine et la reprise des chantiers abandonnés.

La production nette des houillères de Salles et Montalet a été de 71 822 tonnes au lieu de 71.117 tonnes, et les livraisons de 19.305 tonnes au lieu de 52.520, soit une diminution de 2.625 tonnes dans la production, et de 3.225 tonnes dans les ventes.

Il y a eu également dans cette houillère, sinon une grève proprement dite, du moins une interruption de travail due à la situation troublée du pays et aux grèves des usines et des mines avoisinantes.

Le prix de revient a été également affecté ici par cette perturbation. Ajoutons qu'on s'est livré à des recherches au cours de l'exercice, mais jusqu'à présent, elles n'ont donné aucun résultat positif.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 9 avril 1904
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mai 1904)

Houillères

CESSOUS ET COMBEREDONDE. — Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 49.587 tonnes au lieu de 45.482 tonnes dans l'exercice précédent, soit une augmentation de 4.105 tonnes.

Nous poussons les travaux d'exploitation dans les chantiers de la concession de Comberedonde, dont nous ne sommes qu'amodiataires, en vue de diminuer les frais considérables d'entretien des galeries souterraines.

SALLES ET MONTALET. — Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 42.234 tonnes au lieu de 49.305 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 7.071 tonnes.

Les travaux d'exploitation et de recherche se poursuivent encore dans des conditions peu favorables, qui expliquent la diminution du tonnage ci-dessus.

Les prix de vente des charbons du Gard ont continué à baisser à cause de la concurrence des charbons étrangers attirés à Marseille par l'avisement des frets et aussi à cause de la concurrence des charbons du Centre refoulés vers le Midi par suite de l'envahissement progressif des charbons du Nord et du Pas-de-Calais dans le rayon de vente ordinaire.

Compagnie des minerais de fer
DE
MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 15 septembre 1904)

Houillères

(en tonnes)	Cessous et Comberedonde		Salles et Montalet	
	Production	Ventes	Production	Ventes
1889	69.819	70.202	79.346	62.678
1900	59.767	57.107	78.523	59.580
1901	55.740	50.709	74.447	52.530

1902	54.754	45.482	71.822	49.305
1903	—	49.587	—	42.884

L'exploitation des houillères de Cessous et de Comberedonde se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

Au contraire, les travaux d'exploitation et de recherche actuellement en cours d'exécution aux houillères de Salles et Montalet se font dans des conditions peu favorables. C'est ce qui explique la diminution de tonnage indiqué par le tableau précédent. D'autre part, le rapport administratif signale, cette année encore, la persistance de la baisse des prix de vente des charbons du Gard, par suite de la concurrence des charbons étrangers, attirés à Marseille, par l'avilissement des frets et aussi par l'envahissement progressif de la région du Midi par les charbons du Nord de la France.

La houille en Lorraine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 novembre 1904)

La Cie de Mokta-el-Hadid, qui possède dans le Gard certains charbonnages n'offrant plus grande perspective de richesses houillères, va tenter fortune dans la Lorraine où son représentant, M. [Jean] Milius, a déjà planté de bons jalons.

L'entrée en scène du groupe Mirabaud est certainement le prélude d'un gros et intéressant mouvement.

La vérité sur la houille en Lorraine
Seize sondages nouveaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 décembre 1904)

5° La Société de Mokta-el-Hadid, représentée par M. [Édouard] de Billy, son administrateur délégué, et M. l'ingénieur Milius, ont les premiers commencé des sondages de l'autre côté de la Moselle, toujours dans le prolongement de l'anticlinal découvert à Eply. Les forages ont lieu à Grenay, près Gézoncourt.

6° Au sud, un sondage est encore tenté par Mokta-el-Hadid à Jézainville et un autre à Dieulouard.

LA VÉRITÉ SUR LA HOUILLE EN LORRAINE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 janvier 1905)

Partout des sondages ! Mais hélas le seul sondage palpitant, celui d'Eply, est en accident.

À Pont-à-Mousson, M. Cavallier est vers le commencement du terrain houiller. Là, les précautions sont prises comme aux autres sondages arrivés au houiller, pour ne divulguer aucune des découvertes faites comme cela est naturel du reste.

Abaucourt est commencé.

Aux environs de Nomény, on signale un sondage mystérieux fait par des ouvriers parlant allemand.

M. Dufour, lui, brûle les étapes à « Four à chaux ». Il est déjà à cent mètres et fait, au trépan, avec le sondeur Lefèvre, si sérieux, ses 2 m. 50, par jour, posément et régulièrement. À cette allure, il sera au houiller dans quelques mois.

Mokta a commencé à Jézoncourt en face Dieulouard : c'est à mon avis le sondage le mieux situé avec ceux de Nomény. Bref, tout le monde travaille et la Lorraine sera bientôt criblée de trous comme une patriotique écumoire.

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1905)

En ce qui concerne les houillères de Cessous et Comberedonde, Salles et Montalet, leur production s'est accrue en 1904 ; mais les prix sont demeurés peu rémunérateurs par suite de la concurrence des charbons anglais, allemands et de ceux du centre de la France.

Des découvertes intéressantes auraient été faites à Salles et Montalet.

COMPAGNIE
DES
MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 20.000.000 DE FRANCS
26, avenue de l'Opéra, 26
Assemblée générale du 18 avril 1905
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mai 1905)

Houillères

CESSOUS ET COMBEREDONDE. — Les houillères de Cessous et Comberedonde. ont livré au commerce 56.395 tonnes au lieu de 49.587 tonnes de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.808 tonnes.

Les travaux se poursuivent dans cette concession d'une manière normale.

SALLES ET MONTALET. — Les houillères de Salles et Montalet. ont livré au commerce 48.267 tonnes au lieu de 42.234 tonnes de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.033 tonnes.

L'exploitation, ainsi que nous le disions l'an dernier, se continue dans des conditions peu favorables par suite des rejets et accidents géologiques qui traversent tous nos chantiers.

Le grand travers-banc que nous poursuivons vers le sud se maintient depuis un certain temps dans des parties régulières et a recoupé récemment quelques couches de charbon qui nous permettent d'espérer l'approche d'un faisceau réellement productif.

Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous vous disions l'année dernière sur la baisse progressive des prix de vente des charbons du Gard. La région de Marseille et la vallée du Rhône deviennent de plus en plus, avec l'abaissement des prix de transport à longue distance, un champ de lutte où viennent se rencontrer les charbons anglais, les charbons allemands et ceux du Centre de la France qui repoussent ainsi les charbons du Gard de leur rayon de vente naturel.

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 octobre 1905)

M. Petit, Paul (Saint-Étienne, 1892), directeur des mines de Cessous et Comberedonde, est nommé sous-directeur des exploitations de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Bône, où il secondera M. de Cerner. Nos compliments.

M. Petit sera remplacé à La Jasse par M. Olive (Saint-Étienne, 1899), ingénieur aux mines de Gagnères, et les deux exploitations de Cessous et de Gagnères seront sous les ordres de M. Olivier, l'ingénieur distingué qui, depuis vingt ans, explore ce champ ingrat de concessions de Salles et Montalet.

MOKTA-EL-HADID

(Le Journal des finances, 2 juin 1906)

Les houillères de Cessous et Comberedonde ont vendu 59.591 tonnes de houille, contre 56.395 l'an dernier. Les travaux d'approfondissement du faisceau de Champelauson à Comberedonde ont été abandonnés, et la société concessionnaire a consenti à la Compagnie de Mokta une réduction de la redevance d'amodiation.

Les houillères de Salles et de Montalet ont livré 48.077 tonnes, au lieu de 48.267 pour 1904. L'aménagement du faisceau houiller à 700 mètres se poursuit.

MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID

(Le Journal des finances, 4 mai 1907)

Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 53.232 tonnes, soit 6.359 tonnes de moins qu'en 1905, et les houillères des Salles et Montalet 42.904 tonnes contre 48.077 tonnes.

Les travaux d'exploitation et d'aménagement ont été poursuivis.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid

Assemblée générale du 9 avril 1907

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 mai 1907)

Houillères

Les houillères de Cessous et Comberebonde ont livré au commerce 53.232 tonnes au lieu de 59.591 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 6.359 tonnes.

Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 43.904 tonnes au lieu de 48.077 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 5.713 tonnes. Nous avons poursuivi dans l'exercice les travaux d'exploitation et d'aménagement dont nous vous avons parlé l'an dernier.

Accident aux houillères de Salles et Montalet

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1907)

Un dégagement subit d'acide carbonique s'est produit le 1^{er} juin dans un puits des Houillères de Salles et Montalet appartenant à la Société de Mokta-el-Hadid. Un ouvrier mineur est mort asphyxié.

MM. Peyre, ingénieur, Audoxer [?], maître mineur, Chalvet, chef de poste et deux autres ouvriers ont subi un commencement d'asphyxie mais ont pu être sauvés.

AMODIATION DES HOUILLÈRES DU GARD

Un bel exemple de persévérance

par Robert PITAVAL

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 avril 1908)

Au moment où par l'amodiation de la concession de Gagnières et par l'épuisement définitif de celle de Cessous, la Compagnie de Mokta va perdre sa place dans la liste des compagnies houillères françaises, nous ne résistons pas au plaisir de souligner le remarquable exemple de persévérance donné par cette société dans la mise en valeur des richesses toujours problématiques d'un gisement houiller.

Paulin Talabot, le créateur remarquable du réseau des chemins de fer P.-L.-M., fonda la Compagnie de Mokta-el-Hadid (qui en arabe signifie *colline de fer*), en 1865, pour exploiter du minerai de fer en Algérie. En même temps, la nouvelle société achetait quelques concessions de charbon dans le Gard pour créer deux centres d'exploitation, celui des charbons maigres à La Jasse, celui des charbons gras à Gagnières. Charbon gras étant pris ici dans le sens actuel que l'on attache à ce mot dans le Gard, c'est-à-dire du charbon de 20 à 22 % de matières volatiles. Il fut une époque où le charbon gras du Gard était plus riche ; évidemment, mais le sage doit se contenter de peu en se donnant l'illusion de ce qui lui manque. Les exploitants peu favorisés du bassin de la Cèze font comme lui.

Les travaux de mise en valeur des concessions de Mokta furent longs et dispendieux. J'ai souvent entendu dire que 7 à 8 millions furent dépensés à Cessous, par exemple, avant que l'on sortît la première tonne de charbon pour le commerce. Un tel début est la règle aujourd'hui dans les gisements profonds recouverts de terrains sédimentaires qu'il faut traverser avant de rencontrer les couches de charbon. Mais dans les anciennes exploitations du Gard, où le houiller affleure, ces frais de première installation soulevèrent l'admiration, surtout en comparaison de certaines mines comme Bessèges, la « perle des Cévennes » qui naquit de rien à l'appel de ce magicien incomparable qu'était Ferdinand Chalmeton.

Les gisements du Gard sont particulièrement tourmentés, l'ordre de superposition des couches difficile à établir. Nous n'en rappellerons pour preuve que la lutte épique des géologues au sujet des faisceaux de Sainte-Barbe et de Grand'Baume, à la Grand'Combe. Lutte non terminée, mais qui comporte une trêve depuis que Marcel Bertrand est venu adapter dans la vallée du Gardon sa fameuse théorie du charriage.

Il ne faut donc pas s'étonner que les gisements de Cessous ou de Gagnières n'aient pas répondu aux espoirs dont s'était bercée à leur sujet la Compagnie de Mokta. Sans doute on en a tiré des millions de tonnes, mais l'exploitation n'atteignit jamais le chiffre que l'on avait escompté.

Ce qui est remarquable au plus haut point, c'est la lutte entreprise par les ingénieurs de Mokta, depuis Parran jusqu'à nos jours, pour ravir à ces gisements le secret des couches de charbon, pour les fouiller dans tous les sens, sans laisser un coin inexploré.

Rien ne fut épargné, les études théoriques les plus minutieuses, pas plus que les travaux pratiques les plus considérables.

Avec une persévérance admirable, de nombreux millions furent dépensés, des travers-bancs furent tracés du trias au micaschiste, des puits de 800 mètres furent creusés. En un mot, rien ne fut négligé pour trouver ou retrouver les couches.

Et c'est ce rôle consciencieux de la Compagnie de Mokta que l'on ne saurait trop mettre en évidence.

Pour appuyer leur thèse étatiste, les socialistes reprochent en effet quelquefois aux exploitants de se désintéresser des concessions qui leur sont données par le gouvernement, de ne pas faire les travaux nécessaires pour leur prospection, de les abandonner trop vite après avoir ainsi gaspillé une richesse nationale.

Ce ne fut certes pas le cas de Mokta. Non contente d'exploiter en « bon père de famille » suivant la formule classique, cette Compagnie exploita en père de famille généreux, prodigue presque. Et ceux qui viendront « grappiller » après elle dans ses concessions trouveront sans doute une maigre récolte.

Nous aurions d'autres exemples à citer pour montrer combien est sauvegardé l'intérêt général du pays qui veut qu'une concession donnée gratuitement soit par contre prospectée sérieusement, mais celui de Mokta dans le Gard est topique et si de tels gisements avaient appartenu à l'État, je crois très sincèrement qu'il les aurait abandonnés depuis longtemps.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 7 avril 1908
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juin 1908)

Houillères

Les houillères de Cessous et Comberedonde ont livré au commerce 51.972 tonnes au lieu de 53.232 tonnes dans l'exercice précédent, soit une diminution de 1.260 tonnes.

Les houillères des Salles et Montalet ont livré au commerce 40.822 tonnes au lieu de 42.904, soit une diminution de 2.082 tonnes.

Les circonstances spéciales dans lesquelles nous avons poursuivi depuis quelque temps cette dernière exploitation nous ont déterminés à ne plus la continuer par nous-mêmes mais à la confier à une société amodiataire spéciale pouvant y consacrer tous ses moyens d'action et tous ses capitaux.

Cette société s'est constituée dans la région, et nous avons passé avec elle un traité d'amodiation qui nous assure un certain bénéfice sous forme de redevance proportionnelle au tonnage expédié.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} du mois courant.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée du 2 avril 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1912)

DIRECTION DU GARD. — Les Houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 44.786 tonnes de houille au lieu de 41.204 tonnes de l'exercice précédent.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit par les soins de nos amodiataires, qui ont entrepris des travaux importants pour améliorer le prix de revient de leurs charbons.

A l'exemple de ce qui a été fait pour nos concessions de Gagnières, des propositions nous sont venues pour la prise en amodiation des concessions de Cessous et de Comberedonde, de la part de la Société nouvelle des Mines de Portes et Sénéchas, laquelle, par une simple extension de ses installations voisines à La Vernarède, pourrait économiquement exploiter nos concessions.

Une convention passée dans ce sens entre les deux compagnies est actuellement soumise aux pouvoirs publics par application de l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911, qui, contrairement, aux dispositions des lois antérieures, exige l'autorisation du Gouvernement pour toute cession ou amodiation de concession.

Compagnie de Mokta-El-Hadd
Assemblée générale du 15 avril 1913
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1913)

Direction du Gard. — Les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 46.888 tonnes de houille au lieu de 44.786 tonnes dans l'exercice précédent. Nous vous avons entretenu, l'an dernier, de nos négociations avec la Société nouvelle des mines de Portes et Sénéchas, en vue de l'amodiation de ces houillères. Ce projet n'a pas abouti.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit d'une façon normale, par les soins de nos amodiataires.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 30 avril 1914
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

Direction du Gard. — Les houillères de Cessous et de Comberedonde ont livré au commerce 37.625 tonnes de houille, au lieu de 46.888 tonnes dans l'exercice précédent. Nous avons, en effet, été amenés à arrêter complètement l'un des quartiers de la mine, dont l'exploitation était devenue pour nous par trop onéreuse.

L'exploitation de nos concessions des Salles et Montalet se poursuit d'une façon normale par les soins de nos amodiataires.

III. — Stocks de minerais et approvisionnements. — Le stock de houille a disparu du bilan, les ventes de charbon à Cessous ayant complètement épuisé les stocks.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKA-EL-HADID
Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr.
58, rue de Provence
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1917)

Direction du Gard. — La Société amodiataire de nos houillères de Cessous et Trébiau a poursuivi ses travaux d'exploitation dans des conditions satisfaisantes.

Elle a cessé, depuis le 31 décembre, d'exploiter pour notre compte la concession de Comberedonde, le contrat en vertu duquel nous avons l'amodiation de cette mine ayant pris fin à cette date. Elle s'est entendue depuis lors avec la Compagnie de la Grand'Combe, devenue propriétaire de cette concession, pour continuer cette ancienne exploitation, et nous l'avons autorisée à faire sortir les charbons en provenant par nos installations de Cessous.

La Société des mines de Gagnières, amodatiaire de notre concession des Salles et Montalet, qui n'a cessé d'augmenter ses installations minières, nous a déclaré, à la date du 29 mars dernier, qu'elle usait de la faculté d'achat stipulée en sa faveur dans les conventions intervenues entre les deux sociétés ; elle va donc acquérir nos deux concessions avec leur matériel, les immeubles et les droits nous appartenant, moyennant le prix de 1 million de francs, payable moitié à la signature de l'acte de vente, moitié en dix annuités de 50.000 francs chacune. Lorsque l'acte sera passé et que les autorisations administratives indispensables auront été obtenues, nous aurons cessé d'être propriétaires des dites concessions, qui faisaient partie des apports faits à notre société en 1865, lors de sa constitution.

Les sondages de recherche que nous poursuivons dans la plaine de Lyon avec quelques participants, ont révélé l'existence de couches de houille importantes, qui ont été dûment constatés par l'Administration des mines.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
(*Le Sémaphore algérien*, 6 mai 1921)

[...] La société amodatiaire des houillères de Cessous et Trébiau a expédié en 1920. 46.635 tonnes contre 41.309 en 1919. [...]

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE CESSOUS (1922)

Annuaire industriel, 1925 :

MINES de CESSOUS (Soc. an. des), Siège social : 32, av. Alsace-Lorraine, Grenoble (Isère). T. 26-99. Ad. t. Minecessous-Grenoble. R. du C. Grenoble N° 9055 Cap. 4.500.000 fr. — Siège d'exploit. à La Jasse, par Chamborigaud (Gard). T. 2 Chamborigaud. Ad. t. Cessous-Chamborigaud.

Anthracites de divers calibrages pour chauffage domestique, moteurs à gaz pauvre et toutes industries. Boulets ovoïdes. (1-4090).

Compagnie de
MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 28 avril 1925
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1925)

Houillère du Gard. — Par décret en date du 21 mai 1924, a été autorisée la vente de la concession des mines de houille de Cessous et Trébiau consentie par notre compagnie à la Société anonyme des mines de Cessous.

Mines de Cessous
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1929)

Au mois d'avril 1922 était créé à Grenoble, sous cette dénomination, une société au capital de 4 millions 500.000 francs pour l'exploitation des mines d'antracite de Cessous et de Comberedonde, situées dans l'arrondissement d'Alais (Gard).

La concession de Cessous, d'une superficie de 310 hectares, appartenait à la Compagnie Mokta-el-Hadid, qui l'avait amodiée pour 20 ans, avec promesse de vente à MM. Jay et Petit, de Grenoble : ce sont ceux-ci qui en ont fait apport à la nouvelle Société. Ces apports furent rémunérés par l'attribution à MM. Jay et Petit d'une somme de deux millions, représentée par 4.000 actions de 500 francs, et par 900 parts bénéficiaires ayant droit à 35 % des superbénéfices. Il ne restait donc que 2.500.000 francs à la disposition de la société pour lui permettre la mise en exploitation de la mine ; l'affaire semble avoir, cependant, réussi à obtenir des résultats réguliers. Nous ne possédons pas, il est vrai, les chiffres de l'extraction, ni le détail des résultats obtenus et répartitions effectuées au cours des cinq années de l'existence de cette société ; mais la comparaison de deux bilans, celui au 31 décembre 1923, premier exercice social des Mines de Cessous, et celui au 31 décembre 1927, le dernier publié, semble indiquer, en l'absence d'une documentation plus étendue, que la société a mené une vie dénuée de troubles graves et a même été gérée avec une certaine habileté :

	1923	1927
ACTIF		
Concessions	605.164	450.000
Immeubles, matériel, etc.	2.581.778	3.663.524
Approvisionn. et stocks	1.575.173	1.982.438
Caisse et Banque	126.888	2.692.857
Débiteurs	516.915	1.189.441
Actionnaires	953.750	—
Titres en portefeuille	55.000	105.000
Compte d'ordre	12.492	115.264
PASSIF		
Capital	4.500.000	4.500.000
Provisions, amortissements et réserves	806.250	4.308.170
Créditeurs	424.297	596.712
Compagnie de Mokta	100.000 00	—
Bénéfice	595.093	793.642

Si l'on ajoute que le dividende a été porté progressivement de 30 fr. en 1923 à 45 fr. en 1924, on ne pourra évidemment que tirer des arguments favorables de la comparaison de ces chiffres ; et c'est ce que savent bien les dirigeants de cette entreprise régionale modeste, qui avait jusqu'alors mené dans un coin du bassin du Gard une existence discrète, mais à laquelle on songe à faire jouer un rôle pour lequel

elle ne paraissait pas destinée ; les décisions prises par une récente assemblée générale de la société semblent bien, en tout cas, devoir être interprétées dans ce sens.

A la suite de cette assemblée, le capital vient d'être porté de 4.500:000 francs à 6 millions 500.000 francs, par la création de 4.000 actions nouvelles de 500 francs. Par quoi s'imposait cette augmentation ? La situation financière ne semblait pas l'exiger et il ne s'agit pas non plus d'acquisitions nouvelles : il est bien question, il est vrai, des apports d'une société voisine, la Société des Mines de Portes et Senechas, mais ces apports ne sauraient constituer à eux seuls une justification de l'opération puisqu'ils n'ont été rémunérés que par un nombre insignifiant d'actions.

L'impression que laissent ces informations est que l'on se préoccupe surtout de donner de l'ampleur au marché afin de préparer la future carrière boursière des actions de la société. Si l'on en croit les publications légales effectuées au cours du mois de décembre dernier, on envisagerait la cotation à Paris et à Lyon des actions Mines de Cessous, qui n'étaient jusqu'alors traitées qu'officieusement à Lyon à un cours à peu près immuable de 700 fr. Mais on a aussi songé aux parts, et l'assemblée du 17 décembre dernier a décidé de remplacer les 900 parts anciennes par 4.500 titres nouveaux ayant les mêmes droits dans les superbénéfices. Enfin, afin d'ôter toutes craintes aux acheteurs éventuels, il a bien été spécifié que le droit de rachat des parts de fondateur, prévu aux statuts, est supprimé.

On le voit, tout est prêt et l'on peut prévoir que le marché de Paris va bientôt s'enrichir d'une nouvelle recrue ; il est trop tôt encore pour se prononcer sur sa qualité, car la récente augmentation de capital a profondément modifié l'aspect de l'affaire, et révélé des ambitions qui demanderont à être justifiées.

Mines de Cessous
(*Le Journal des finances*, 22 février 1929)

Dans une note que nous avons consacrée, il y a quelques semaines, à la Société des mines de Cessous, nous écrivions qu'il était vraisemblable que ces titres ne tarderaient pas à apparaître sur le marché de Paris. Cette hypothèse se vérifie : l'introduction des 9.000 actions anciennes est annoncée pour mardi prochain.

Cependant, la société à laquelle on pouvait reprocher d'avoir jusqu'ici entouré son existence d'un certain mystère, s'est décidée à rompre un peu sa réserve et elle n'a pas tort, car les renseignements qu'elle communique paraissent dissiper quelques objections qui avaient pu être soulevées. Sans doute, pas plus qu'hier, la Société des mines de Cessous n'apparaît une entreprise de grande envergure, mais elle revêt plus complètement les caractéristiques d'une affaire locale qui, bien conduite jusqu'ici, en passe d'étendre le champ de son activité industrielle, devrait pouvoir continuer à prospérer et à satisfaire ses actionnaires.

Au point de vue de la formation de l'entreprise, nous n'avons rien à changer à ce que nous écrivions : [la concession de Cessous, qui appartenait autrefois à la Société de Mokta-el-Hadid, a été reprise en 1913 par MM. Jay et Petit](#), qui, après l'avoir exploitée sans interruption depuis cette époque, l'ont rétrocédée, en 1923 à la société actuelle, l'estimation de l'actif ayant été établie sur la base des valeurs d'avant-guerre.

La production est actuellement de l'ordre de 120.000 tonnes par an ; la Société compte la porter progressivement jusqu'à 200.000 t ; le charbon extrait est un anthracite de bonne qualité. Les installations de fond et de jour répondraient à tous les besoins de l'exploitation et il n'y aurait plus lieu d'envisager de ce côté de dépenses aussi importantes que celles qui ont été faites pendant ces dernières années et dont le coût était, en grande partie, prélevé sur les produits annuels.

Les résultats financiers, depuis la création de la société anonyme, c'est-à-dire depuis 1923, ont été, d'après les indications qui sont données, très réguliers et en progression constante ; le dividende, au début de 30 fr. par action, a été porté par étapes à 54 fr. 88 pour l'exercice 1927 ; on prévoit qu'il s'élèvera à 60 francs pour 1928. Le bilan au 31 décembre 1927 se soldait par un bénéfice apparent de 793.642 francs pour un capital qui était alors de 4.500.000 francs.

Celui-ci, comme nous l'avons dit, a été porté à 6.500.000 francs par la création de 4.000 actions nouvelles de 500 francs ; en même temps, les 900 parts de fondateur originaires étaient divisées en 4.500 parts dont les droits dans le partage des bénéfices restent les mêmes. Ce partage a lieu ainsi : premier intérêt de 6 % aux actions, 20 % du reste au conseil ; le solde : 35 % aux parts, 65 % aux actions. ; sur cette dernière fraction, il peut être affecté telle somme, jugée utile à la constitution d'une réserve extraordinaire qui demeure la propriété des actionnaires.

Nous faisons remarquer dans notre précédente note que la situation financière des Mines de Cessous, telle qu'elle résultait de l'examen du bilan, apparaissait très bonne, avec des immobilisations (4.113.000 fr.) plus que compensées par les amortissements, réserves et provisions (4.303.400) et une trésorerie opulente : 3.882.291 fr. de débiteurs à vue, caisses et banques (dont 2.692.857 francs pour ces deux derniers postes), plus 2.087.000 francs de stocks, soit, au total, près de 6 millions d'existences, en face d'un tout petit passif de moins de 600.000 francs.

Mais, avec cette opulence, l'augmentation du capital paraissait justement ne pas s'accorder, puisque sur les 4.000 titres créés, le paiement des apports des Mines de Portes et Senechas, par lequel on expliquait l'opération, n'exigeait qu'un nombre insignifiant de titres. Ce point nous paraissait obscur. Il ne l'aurait pas été si la Société, rédigeant plus complètement les notices insérées au *Bulletin des annonces légales*, avait fait savoir qu'elle devait également acquitter le passif des Mines de Portes et Senechas, passif s'élevant à 1.238.000 francs.

Comme, pour mettre en valeur le nouveau domaine, il faudra bien, vraisemblablement, engager quelques dépenses, il est naturel que les Mines de Cessous aient préféré recourir à une augmentation de capital, qui a toute chance de devenir productive, plutôt que de dégarnir leur trésorerie.

Ainsi l'affaire prend exactement son sens et il semble que le marché devrait faire bon accueil à ses titres.

Mines de Cessous
(*Le Journal des finances*, 15 mars 1929)

Lorsque nous avons annoncé l'introduction des Mines de Cessous à la cote du Syndicat des banquiers, l'action et la part valaient également 1.500 fr. ; elles se traitent actuellement à 1.715 et 2.435 ; d'après des renseignements qui paraissent de bonne source, les bénéfices nets réalisés par l'exploitation ressortiraient actuellement à environ 200.000 fr. par mois, correspondant à un produit net annuel de 2 millions à 2 millions 1/2, ce qui permettrait d'envisager un dividende rémunérateur supérieur à celui de 1928, tout en dotant largement le compte de prévoyance. On pourrait, dit-on, envisager une répartition de 80 francs pour l'action et de 120 fr. pour la part.

On sait, en effet, que le capital des Mines de Cessous, malgré l'augmentation réalisée, il y a quelque temps, n'est encore que de 6.500.000 fr. divisé en 13.000 actions de 500 fr., auxquelles s'ajoutent 4.500 parts de fondateur qui reçoivent 35 % des superbénéfices. Ce mode de répartition confère une appréciable élasticité aux dividendes des parts Cessous, d'autant que la Société doit trouver dans la mise en valeur des Mines de Portes qu'elle a récemment absorbées, la possibilité de développer

sensiblement son activité, sans avoir, du reste, selon toute apparence, à appeler des capitaux frais, étant donné l'abondance de disponibilités qu'accusait le dernier bilan.

Mines de Cessous
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1929)

Société anonyme française constituée le 25 mars 1922 à Grenoble, pour 99 années, à compter du 31 mars 1922.

Siège social : 32, avenue d'Alsace-Lorraine, à Grenoble.

Conseil d'administration : M. Ludovic Clergeau, prés. ; M. Louis Jay, adm. délégué ; MM. Joseph de Marillac ; Marius Fouquet.

Commissaires des comptes : M. Vermorel.

Capital social actuel : 6.500.000 fr. en 13.000 act. de 500 fr.

À l'origine, 4.500.000 fr. porté le 27 nov. 1928, à 6.500.000 millions en act. de 500 fr.

Actions : 13.000 act. de 500 fr. libérées dont 4.000 entièrement libérées ont été attribuées, en rémunération d'apports.

Parts de fondateur : Il a été créé, à l'origine, 900 parts de fondateur, sans valeur nominale, attribuées en rémunération partielle d'apports. Ces parts ont été divisées en cinquièmes par décision de l'assemblée générale du 27 nov. 1928 ; elles sont maintenant au nombre de 4.500. Il a été formé une société civile des porteurs de parts. En cas de liquidation, elles participent dans le surplus d'actif pour 35 %.

Obligations : Au bilan du 31 déc. 1927, il n'existait pas d'obligations.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 6 % net d'impôts aux actionnaires ; tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu. Le solde à raison de 20 % au conseil, 35 % aux parts et 65 % aux actions.

Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale ordinaire : Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ouverte à tous les actionnaires. Convocation 16 jours à l'avance. Dépôt 5 jours à l'avance. Vote chaque actions. représente 1 voix sans limitation.

Cotation : Les actions n° 1 à 4.500 sont inscrites au marché en banque au comptant.

Service financier : Comptoir national d'escompte de Paris.

Sources documentaires : *B.A.L.O.* des 10 déc. et 31 déc. 1928. Statuts. Rapports du conseil sur l'exercice 1927. Notice de la Chambre syndicale des banquiers en valeurs au comptant.

Notice. — Cette Société exploite dans le bassin du Gard, près d'Alès, des mines d'antracite d'une étendue de 300 hectares (concessions de Cessous et de Comberedonde) ainsi que des gisements d'une superficie de 939 hectares fournissant des charbons gras et demi-gras qui lui ont été apportés, à titre d'apport-fusion, par la Cie des mines de Portes et Sénéchas.

Les concessions de Cessous et de Comberedonde ont été cédées à la Société par la Cie de Mokta-el-Hadid pour la première et par Cie des mines de la Grand'Combe pour la seconde.

La Société, au cours de 1928, a électrifié ses postes d'extraction et a installé des ateliers de lavage et de criblage. De plus, elle exploite des ateliers d'agglomérés pour la fabrication des boulets. La mine est reliée par un chemin de fer à voie étroite à la ligne du P.-L.-M. Nîmes-Clermont.

L'extraction et la fabrication des agglomérés s'est établie aux chiffres suivants pour les derniers exercices :

(en milliers de tonnes)	Houille	Agglomérés
1923	53.472	21.226
1924	61.170	16.306
1925	63.492	18.027
1926	71.887	26.290
1927	62.388	18.834

Le chiffre de l'extraction pour 1928 n'est pas encore connu ; d'après les renseignements fournis par la société, il serait d'environ 123.000 tonnes.

Également d'après des renseignements fournis par la Société, elle aurait l'intention de développer sensiblement sa production pour atteindre 300.000 tonnes aux environs de 1930. L'antracite fourni par les mines de Cessous pourrait se vendre, sans craindre la concurrence des charbons anglais, entre 180 et 250 fr. la tonne.

L'exercice 1927 a laissé un bénéfice net de 679.865, fr. d'après le bilan inclus dans le rapport du conseil d'administration ; de 1927 et de 793.642 fr. d'après le bilan publié au *Bulletin des annonces légales* du 10 déc. 1928 (page: 1.508). Le dividende voté par la deuxième résolution de l'assemblée générale ord. du 5 mai 1928 aurait été de 45 fr. dont 30 fr. net tandis que la Notice publiée par la Chambre syndicale des banquiers de valeurs au comptant fait état d'un dividende de 54 fr. 88 brut. Il nous a été impossible, de savoir d'où provenait cette différence.

Les actions et les parts ont été introduites au Marché en banque au comptant le 28 février 1929 sous l'égide de la Banque de l'union syndicale⁴. Distributeur de. publicité : M. Jean Astruc.

20 avril 1929.

Annuaire industriel, 1938 :

MINES de CESSOUS (Soc. an. des), Siège social : 32, av. Alsace-Lorraine, Grenoble (Isère). T. 26-99. Ad. t. Minecessous-Grenoble. Cap. 6.500.000 fr. — Siège d'exploit. à La Jasse, par Chamborigaud (Gard). T. 2 Chamborigaud. Ad. t. Cessous-Chamborigaud.

Anthracites. Charbons industriels demi-gras et quart-gras. Briquettes et boulets ovoïdes. (1-4090).

⁴ S'agit-il de l'Union syndicale financière, du banquier Amédée Siaume, ami de Pierre Laval et promoteur au Cambodge des Hévées de Chalang ?